

Juillet 2023

Ce document est destiné aux organisateurs d'épreuves de la FIE et aux Officiels antidopage de la FIE.

Ce nouveau document remplace l'ancien document « Tâches de l'Officiel antidopage de la FIE ».

Définitions :

Officiel antidopage de la FIE : la personne responsable de la coordination de l'ensemble des contrôles antidopage lors des compétitions officielles de la FIE où des contrôles sont obligatoires.

L'Officiel antidopage de la FIE est :

- le **Superviseur de la FIE** (lors des Coupes du Monde ou Grands Prix)

ou

- un **membre du Directoire technique** désigné à cet effet lors des compétitions ou il n'y a pas de Superviseur de la FIE,

ou

- un **Délégué de la Commission Médicale** de la FIE lors des Championnats du monde

ou

- un **Délégué médical/antidopage** désigné pour les Championnats de zone Seniors.

- DT : Directoire technique
- ACD : Agent de contrôle du dopage
- FCD : Formulaire de contrôle du dopage
- ONAD : Organisation nationale antidopage
- AC : Autorité de contrôle
- APE : Autorité de prélèvement des échantillons
- AGR : Autorité de gestion des résultats
- AMA : Agence mondiale antidopage
- COL : Comité d'organisation local
- ADAMS : Acronyme anglais de Système d'administration et de gestion antidopage (Anti-Doping Administration and Management System) (géré par l'AMA)
- **Nouveau : En compétition : période commençant à 23h59 la veille d'une compétition à laquelle le tireur doit participer et se terminant à la fin de cette compétition et du processus de prélèvement d'échantillons lié à cette compétition.**

A Présentation

Les contrôles et les enquêtes peuvent être entrepris à toute fin de lutte contre le dopage. Ils seront réalisés conformément aux dispositions du Standard international de l'AMA pour les contrôles et les enquêtes et aux règlements spécifiques applicables de la FIE.

Chaque organisateur d'une épreuve internationale de la FIE où des contrôles sont obligatoires doit prévoir des contrôles et s'assurer que les installations, le matériel de prélèvement des échantillons et le personnel de contrôle nécessaires sont disponibles, et que les procédures de contrôle sont correctement appliquées.

Le coût global des contrôles et de l'analyse des échantillons sera pris en charge par le comité d'organisation et/ou de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve. La FIE peut, à sa discrétion, décider de

prendre en charge ce coût. En tout état de cause, la FIE pourra sélectionner ou approuver le prestataire ou le laboratoire chargé du prélèvement des échantillons pour l'épreuve.

B Officiel antidopage

B1 Résumé des tâches :

1. Connaître (a) le *Règlement antidopage de la FIE (RAD)* en vigueur, en particulier l'article 5, et (b) la dernière version de la *Liste des interdictions de l'AMA*
2. Vérifier que l'organisateur répond aux exigences en matière de contrôle du dopage : voir section C1 ci-après
3. Coordonner la sélection des tireurs en vue d'un contrôle conformément au plan de répartition des contrôles
4. Faciliter la notification des tireurs choisis
5. Travailler en collaboration avec le DT sur le moment choisi pour les cérémonies de remise des médailles
6. Assister à la procédure de prélèvement des échantillons dans la station de contrôle du dopage (si possible)
7. S'assurer que les FCD sont remplis soigneusement
8. S'assurer qu'une copie des FCD dûment remplis est envoyée sans délai à la FIE
9. Prendre en considération d'éventuels problèmes de protection et prendre les mesures appropriées
10. Assurer la liaison entre les OCD et les chaperons avant chaque session de contrôle antidopage.

B2 Explication des tâches

B2.1. Règlements

Les Officiels antidopage de la FIE doivent comprendre le **Règlement antidopage de la FIE** en vigueur, notamment les sections 5.3 et 5.4 de l'article 5 : voir la section Sport Propre du site Internet de la FIE : <https://www.fie.org>

Et comment trouver la **Liste des interdictions de l'AMA** : <https://www.wada-ama.org/fr/content/liste-des-interdictions>

[Remarque : il n'est pas de votre responsabilité de donner des conseils aux tireurs sur la Liste des interdictions. Toutefois, une aide pour accéder aux informations peut être nécessaire]

B2.2. Exigences relatives au contrôle du dopage

Les organisateurs des compétitions officielles de la FIE doivent s'assurer de la disponibilité :

- d'une station de contrôle du dopage [salle d'attente, salle d'administration, toilette(s) adjacente(s)] ;
- d'Agents de contrôle du dopage (ACD), en général de l'ONAD ;
- d'escortes (fournies par l'ONAD ou les organisateurs, et formées par l'ONAD ou les ACD) ; il doit s'agir de personnes majeures (âgées de plus de 18 ans) ne se trouvant pas dans une situation de conflit d'intérêts (conformément aux directives de l'AMA) ;
- de tout le matériel nécessaire au prélèvement des échantillons [fourni par l'ONAD au moyen des ACD] ;
- de boissons non alcoolisées scellées pour les tireurs (fournies par les organisateurs).

Remarque : en général, seuls des échantillons d'urine sont prélevés. Des échantillons sanguins sont parfois requis lors de championnats majeurs.

B2.3 Plan de répartition des contrôles - En compétition

L'Officiel antidopage de la FIE coordonnera conjointement avec l'ACD la sélection des tireurs en vue d'un contrôle, y compris le tirage au sort.

B2.3.1 Épreuves nécessitant des contrôles et nombre de tireurs à contrôler :

Épreuves individuelles

- Coupes du Monde/Grands Prix (Seniors, Juniors) : deux tireurs par arme, choisis aléatoirement parmi les quatre finalistes (*par tirage au sort*).
- Championnats du monde (Seniors, Juniors) : deux tireurs par arme x six armes. Les tireurs sont choisis aléatoirement parmi les quatre finalistes (*par tirage au sort*).
- Championnats de zone (**Seniors uniquement**) : deux tireurs par arme x six armes. Les tireurs sont choisis aléatoirement parmi les quatre finalistes (*par tirage au sort*).
- Satellites : un tireur par arme, choisi aléatoirement parmi les quatre finalistes (*par tirage au sort*).

Remarque : le terme « finalistes » désigne les quatre derniers tireurs dans l'épreuve.

Épreuves par équipes

- Coupes du Monde Seniors : deux tireurs par arme. Les tireurs sont choisis aléatoirement parmi chacune des deux premières équipes.
- Championnats de zone Seniors : deux tireurs par arme. Les tireurs sont choisis aléatoirement parmi chacune des deux premières équipes.
- Championnats du monde (Seniors, Juniors) : deux tireurs par arme. Les tireurs sont choisis aléatoirement parmi chacune des deux premières équipes.

Remarques :

(1) Pour les épreuves incluant à la fois des épreuves individuelles et par équipes, si un tireur sélectionné lors de l'épreuve individuelle est de nouveau tiré au sort parmi les noms d'une équipe, il peut être de nouveau contrôlé.

(2) Aucun contrôle n'est requis lors des Coupes du Monde Juniors par équipes, des Championnats de zone Juniors ou Cadets, des Championnats du monde Cadets ou des Championnats du monde/de zone Vétérans. Cependant, la FIE peut décider d'effectuer des contrôles ciblés lors de n'importe quelle épreuve.

B2.3.2 Protocole de sélection

Afin de s'assurer que le contrôle sera effectué de manière inopinée, les décisions relatives à la sélection seront divulguées avant le contrôle uniquement aux personnes nécessaires pour le mener (généralement l'escorte et/ou l'ACD).

Procédure de sélection :

- La méthode de sélection doit être discutée avec l'ACD.
- La sélection doit être effectuée au plus tard avant le début de la première demi-finale individuelle ou de la finale par équipes.
- Le ou les ACD doivent être sur place bien avant le début de la première demi-finale ; il est recommandé d'être sur place une heure à l'avance, plus tôt si une formation de l'escorte est requise :
 - (a) pour sélectionner les tireurs ;
 - (b) pour notifier le ou les tireurs sélectionnés ; et
 - (c) pour effectuer le prélèvement des échantillons.

Méthode de sélection :

La méthode exacte à utiliser est déterminée par l'Officiel antidopage et l'ACD.

Par exemple :

Individuel : utiliser les places du tableau pour L4 (avant que les noms ne soient disponibles), numéroter les places 1, 2, 3 et 4, puis tirer au sort 2 numéros sur les 4 à l'aide de papiers pliés identiques ou de jetons numérotés. Faire correspondre les noms une fois la liste du L4 mise à disposition par le DT.

Par équipes : utiliser un format tableau pour la finale (première équipe numérotée 1, 2, 3, 4 et seconde équipe 5, 6, 7, 8), puis tirer au sort un numéro pour la première équipe et un autre pour la seconde équipe.

Le 4^e tireur peut être sélectionné même s'il ne tire pas lors de la finale

Remarque : la sélection peut être effectuée tôt uniquement à l'aide des numéros, puis en les faisant correspondre aux noms une fois ces derniers disponibles.

B2.4. Faciliter la notification des tireurs choisis

Avant le début des demi-finales, l'Officiel antidopage doit :

- (a) clarifier l'identité de l'officiel chargé de notifier le tireur qu'il a été choisi pour le contrôle du dopage (il s'agit généralement de l'escorte ou de l'ACD, mais cela peut être l'*Officiel antidopage de la FIE* si nécessaire, comme convenu avec l'ACD) ;
- (b) obtenir du DT une fiche informatique imprimée avec les noms des quatre demi-finalistes (épreuve individuelle) ou des tireurs des deux équipes finalistes, afin de les faire correspondre à la sélection pour les contrôles.

L'ACD préparera les formulaires de notification.

La notification et le contrôle des tireurs sélectionnés ne doivent pas avoir lieu avant que ces tireurs n'aient terminé leur dernier match de la compétition.

L'officiel chargé de la notification localise les tireurs sur le terrain, les informe qu'ils ont été sélectionnés pour un contrôle du dopage et leur demande de signer le formulaire, le plus discrètement possible. À partir de cet instant, ils doivent être accompagnés par l'escorte jusqu'à ce que le contrôle commence.

B2.5. Cérémonies de remise des médailles

Le processus de contrôle du dopage ne doit pas interférer avec le moment de la cérémonie de remise des médailles et doit permettre au tireur d'être à l'heure dans la salle d'appel.

Remarque : si le temps le permet, les tireurs peuvent commencer la procédure de contrôle avant la cérémonie de remise des médailles, par ex. en remplissant les formulaires.

B2.6. Assister à la procédure de prélèvement des échantillons dans la station de contrôle du dopage

Cela permet de vérifier que la procédure adéquate est suivie et de documenter les problèmes.

C'est également utile pour s'assurer que les tireurs et les officiels disposent de tout ce dont ils ont besoin.

Une fois qu'il est clair que tout est correct, y compris le traitement des FCD, il est inutile de rester jusqu'à la fin.

En cas d'inquiétudes concernant la procédure, la supervision doit se poursuivre.

Tout problème ou toute préoccupation doit être enregistré(e) et signalé(e) dès que possible afin que des mesures correctives puissent être prises.

B2.7. Remplissage du FCD

Des informations correctes sont cruciales :

1. Nom et nationalité du tireur orthographiés correctement en majuscules
2. Contrôle autorisé par : FIE
3. Autorité de prélèvement des échantillons (APE) : il s'agit généralement de l'ONAD
4. Autorité de gestion des résultats (AGR) : FIE
5. Sport : Escrime
6. Discipline : **arme, c.-à-d. fleuret/épée/sabre et épreuve individuelle/par équipes (REMARQUE : cette information est cruciale ; veuillez donc en revérifier l'exactitude)**
7. Compétition : par ex. Coupe du Monde Seniors + date et lieu
8. Vérifiez que le tireur a fourni toutes les informations et signé.

Et si vous restez pour le prélèvement d'échantillon :

9. Vérifiez que le formulaire comporte le numéro d'échantillon, la gravité spécifique, l'heure du scellement et le volume de l'échantillon (toutes ces informations doivent être consignées). Dans le cas contraire, il y a des non-conformités à la procédure. *(Mais il peut être impossible pour vous de le faire pour des raisons de temps)*

Remarque : certains pays utilisent désormais un FCD électronique. Si possible, les informations doivent être vérifiées de la même manière que pour les formulaires papier.

B2.8. Traitement des Formulaires de contrôle du dopage

S'assurer qu'une copie des FCD dûment remplis est envoyée par e-mail sans délai à fie.antidoping@ita.sport (au plus tard dans un délai de 3 jours ouvrables).

Une copie des formulaires électroniques doit également être envoyée par e-mail à fie.antidoping@ita.sport.

Obtenez le nom et les coordonnées du responsable de cette tâche en cas de retard ou de formulaires manquants. Consignez-les dans le rapport du Superviseur.

Pour des questions de confidentialité, l'Officiel antidopage ne doit pas prendre de photos des FCD dûment remplis dans des circonstances normales.

Les médecins (qui sont tenus au secret professionnel) peuvent le faire en cas de préoccupations par rapport à l'administration de l'ONAD.

Veuillez informer Nathalie Rodriguez en cas de problèmes importants (nr@fie.ch) et les consigner également dans votre rapport.

B2.9. Des problèmes de protection surviennent parfois à l'égard du contrôle du dopage, par exemple des tireurs âgés de moins de 18 ans sans représentant adulte ou des tireurs se retrouvant sans transport tard dans la nuit dans une salle vide. Ces situations relèvent de la responsabilité de l'ACD principal, de l'Officiel antidopage de la FIE et du COL.

C Organisateur de compétitions

Il est important que le programme des contrôles en compétition de la FIE soit suivi correctement et professionnellement pour respecter les standards de l'AMA.

C1. Exigences relatives au contrôle du dopage

Les organisateurs des compétitions officielles de la FIE doivent s'assurer de la disponibilité :

- d'une station de contrôle du dopage [salle d'attente, salle d'administration, toilette(s) adjacente(s)] ;
- d'Agents de contrôle du dopage (ACD), en général de l'ONAD ;
- d'escortes (fournies par l'ONAD ou les organisateurs, et formées par l'ONAD ou les ACD) ; il doit s'agir de personnes majeures (*conformément aux directives de l'AMA*) ;
- de tout le matériel nécessaire au prélèvement des échantillons [fourni par l'ONAD au moyen des ACD] ;
- de boissons non alcoolisées scellées pour les tireurs (fournies par les organisateurs).
- Tous les déchets issus du contrôle du dopage doivent être emportés par l'équipe de l' ACD.

Pour respecter le Standard international de l'AMA pour les contrôles et les enquêtes, consultez le site Internet de l'AMA :

https://www.wada-ama.org/sites/default/files/resources/files/isti_march2020_0.pdf .

C2. Officiels

Voir la section Définitions

En l'absence d'un Officiel antidopage de la FIE (par ex. un Superviseur ou un membre de la Commission Médicale), l'organisateur de la compétition doit attribuer ce rôle à un membre du DT.

C3 Laboratoires

Pour les tests effectués sous la compétence de la FIE, les échantillons seront analysés uniquement dans des laboratoires accrédités par l'AMA ou autrement approuvés par l'AMA.

C4 Exigences supplémentaires

- S'assurer que le site restera ouvert jusqu'à la fin de la procédure de contrôle du dopage
- Veiller à la disponibilité d'un transport pour les tireurs et leurs représentants. *Après le contrôle antidopage, le transport devra être assuré depuis la salle de compétition vers les hôtels en cas de retour tardif du personnel concerné (personnel médical, tireurs, officiels accompagnateurs). Le comité d'organisation local est chargé de veiller à ce que tout le personnel quitte le site en toute sécurité après le contrôle antidopage. Les moins de 18 ans ne doivent pas voyager sans être accompagnés.*
- Travailler en collaboration étroite avec l'Officiel antidopage sur le moment choisi pour les cérémonies de remise des médailles
- Protection (voir section B2.9)
- S'assurer que le contrat signé avec l'APE inclut la saisie de toutes les données de prélèvement dans ADAMS
- Prendre en considération tout impact sur l'environnement et mettre en place des mesures de protection : par exemple, veiller au recyclage de toutes les bouteilles en plastique

C5 Support de la FIE

Pour obtenir de l'aide ultérieure sur tout aspect des contrôles en compétition, veuillez contacter le bureau de la FIE pour être mis en relation avec une personne de l'antidopage.

Enfin, merci beaucoup à tous pour vos efforts lors des épreuves de la FIE et pour votre contribution à notre programme antidopage essentiel.